

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-GERMAIN-DE-GRANTHAM

Procès-verbal de la réunion ordinaire du conseil municipal tenue le lundi 7 mai 2018, à 19 :30 heures, à la salle du conseil, située au 233, Chemin Yamaska à Saint-Germain.

Sont présents : Nathacha Tessier, mairesse
Sarah McAlden, conseillère
Chantal St-Martin, conseillère
Patrice Boislard, conseiller
Chantal Nault, conseillère
Stéphane Gauthier, conseiller
Sylvain Proulx, conseiller

Les membres du conseil forment le quorum.

Sont également présentes : Nathalie Lemoine, DG

OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE RÉGULIÈRE

La séance est ouverte par madame la mairesse Nathacha Tessier à 19:30 heures et madame Nathalie Lemoine, directrice générale, fait fonction de secrétaire.

RÉSOLUTION 134.05.18

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR :

**Sur proposition de Sarah McAlden,
Appuyé de Patrice Boislard,**

L'ordre du jour est adopté tel que présenté et l'item Varia demeure ouvert.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 135.05.18

ADOPTION DES COMPTES :

**Sur proposition de Sylvain Proulx,
Appuyé de Chantal St-Martin,**

Il est résolu d'adopter les comptes tels que présentés pour les bordereaux de dépenses au 4 mai 2018 pour un montant de 358 428,61 \$.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 136.05.18

ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DU 9 AVRIL 2018

**Sur proposition de Sylvain Proulx,
Appuyé de Chantal Nault,**

Il est résolu d'adopter le procès-verbal du 9 avril 2018 tel que présenté.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

DÉPÔT DES PERMIS

Le dépôt des informations concernant les permis et certificats pour avril 2018 de l'officier en environnement et bâtiments est déposé.

1^{ERE} PÉRIODE DE QUESTIONS CONCERNANT LES AFFAIRES MUNICIPALES

Une 1^{ere} période de questions est tenue à l'intention des citoyennes et citoyens.

RÉSOLUTION 137.05.18

ENTRETIEN DES AMÉNAGEMENTS PAYSAGERS SAISON 2018

**Sur proposition de Sylvain Proulx,
Appuyé de Patrice Boislard,**

Il est résolu d'accorder l'entretien et l'aménagement des plates-bandes et arbustes de l'hôtel de Ville, la salle municipale, la bibliothèque et le site du Parc de la vierge, tel que proposé dans la soumission présentée par l'entreprise Pépinière Janelle de Saint-Germain pour un montant de 3 275,00 \$ plus les taxes applicables.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 138.05.18

CONTRAT PLANTATION ET REMPLACEMENT D'ARBRES RUE BEAULIEU

**Sur proposition de Sylvain Proulx,
Appuyé de Patrice Boislard,**

Il est résolu d'accorder le contrat de plantation et de remplacement pour 12 arbres ayant un diamètre de 45 mm sur la rue Beaulieu à l'entreprise Marc-André Paysagiste pour un montant de 4 150,00 \$ plus les taxes applicables.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 139.05.18

CONTRAT MARQUAGE ET LIGNAGE DE CHAUSSÉE

ATTENDU QUE le budget 2018 compte un montant pour la réalisation de travaux de marquage de ligne;

ATTENDU QUE la municipalité a demandé des prix sur invitation selon la méthode de gré à gré ;

**Sur proposition de Sylvain Proulx,
Appuyé de Stéphane Gauthier,**

Il est résolu d'accepter l'offre de *Marquage Traçage Qc* au montant de 14 418,00 \$ plus les taxes pour la réalisation des travaux de marquage selon les quantités décrites au bordereau de soumission.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 140.05.18

SERVICES ÉGOUT/AQUEDUC RUE PAUL-CARDIN

ATTENDU QUE M. Denis Bibeau souhaite brancher le lot portant le numéro 5 952 131 aux services d'eau potable et usées;

ATTENDU QUE le comité recommande le prolongement des services dans la rue Paul-Cardin;

ATTENDU QUE la loi permet à la Municipalité d'exiger des contribuables le paiement d'un tarif en lien avec le bénéfice qu'il reçoit, et ce, que ce bénéfice soit direct, éventuel ou encore potentiel;

ATTENDU QUE le propriétaire des lots 5 154 623 et 5 154 628 pourrait également bénéficier de ces travaux;

**Sur proposition de Sylvain Proulx,
Appuyé de Stéphane Gauthier,**

Il est résolu ce qui suit :

QUE la municipalité soit maître d'œuvre dans ces travaux de prolongement de services;

QU'UNE entente soit rédigée avec les propriétaires touchés par les travaux décrits en préambule.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 141.05.18

**LUMINAIRES CURÉ-SALOIS ET BASILE-LETENDRE –
PROLONGEMENT DE LA PÉRIODE DE RACHAT DES LUMINAIRES
SELON LES MODALITÉS PRÉVUES**

**Sur proposition de Sylvain Proulx,
Appuyé de Patrice Boislard,**

Il est résolu de prolonger la période de rachat des luminaires des rues Basile-Letendre et Curé-Salois jusqu'au 1^{er} juillet 2018 selon la grille adoptée par la résolution 314.10.17.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 142.05.18

FORMATION + FRAIS SAAQ PERMIS CLASSE 1 – MARTIN MILETTE

**Sur proposition de Sylvain Proulx,
Appuyé de Chantal St-Martin,**

Il est résolu de payer la formation et les frais requis à Martin Milette, employé aux travaux publics, pour l'obtention du permis de classe 1.

Que les frais reliés à cette formation soient remboursés à la municipalité dans le cas d'un échec.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 143.05.18

POSITIONNEMENT DOS D'ÂNE 2018

ATTENDU QUE le comité de voirie a établi le positionnement des dos d'âne dans le périmètre urbain;

ATTENDU QU'un plan est déposé à cet effet;

Sur proposition de Patrice Boislard,
Appuyé de Sylvain Proulx,

Il est résolu d'accepter le plan proposé faisant partie intégrante de la présente résolution.

QUE l'installation soit effectuée selon le plan déposé.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 144.05.18

DOS D'ÂNE PERMANENTS

ATTENDU QUE le comité de voirie recommande l'installation de 7 dos d'âne permanents dans le périmètre urbain;

ATTENDU QUE le coût à la tonne métrique est de 189,98 \$;

ATTENDU QU'un dos d'âne coûte environ 1 500 \$ chacun;

Sur proposition de Stéphane Gauthier,
Appuyé de Patrice Boislard,

Il est résolu de procéder à l'installation de 7 dos d'âne permanents aux endroits déterminés par le département des services techniques au coût de 189,98 \$ la tonne métrique.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DU COMITÉ INCENDIE DU 30 AVRIL 2018

Dépôt du procès-verbal du comité incendie tenu le 30 avril 2018.

RÉSOLUTION 145.05.18

RENCONTRE DU REGROUPEMENT RÉGIONAL DE LA MAURICIE/CENTRE-DU-QUÉBEC – SST

**Sur proposition de Sylvain Proulx,
Appuyé de Sarah McAlden,**

Il est résolu d'inscrire M. Gilles Pinard, directeur du service incendie à la rencontre du regroupement régional de la Maurie Centre-du-Québec sur la santé et sécurité au travail à Bécancour au coût de 45,00 \$ incluant le dîner.

Que les frais de déplacement soient également payés sur présentation de pièce justificative.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 146.05.18

FORMATION « REPRÉSENTANT MÉDIAS » LE 12 MAI – ST-GERMAIN

**Sur proposition de Sarah McAlden,
Appuyé de Sylvain Proulx,**

Il est résolu d'inscrire Gilles Pinard et Mario Vaillancourt à la formation « représentant médias » donnée à St-Germain au coût de 350,00 \$ par personne plus les taxes applicables.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 147.05.18

FORMATION « OSST » POUR OFFICIERS LES 26 MAI ET 9 JUIN À VICTORIANVILLE POUR 4 OFFICIERS

**Sur proposition de Sarah McAlden,
Appuyé de Sylvain Proulx,**

Il est résolu d'inscrire 4 officiers à la formation « OSST » donnée à Victoriaville le 26 mai et le 9 juin 2018.

QUE messieurs Gilles Pinard, Mario Vaillancourt, Sylvain Letendre et Martin Jolioeur-Viau soient inscrits au coût de 630,00 \$ par personne.

QUE les frais de déplacement incluant les repas soient payés.

QUE la municipalité de L'Avenir défraie 40 % des coûts d'inscription, de repas et déplacement pour monsieur Martin Jolicoeur-Viau.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 148.05.18

ENGAGEMENT DE 3 POMPIERS/POMPIÈRE

ATTENDU QUE messieurs Kevin Raymond et Sébastien Lefebvre souhaitent faire partie de la brigade à titre de pompiers recrutés;

ATTENDU QUE madame Jennifer St-Cyr détient toute la formation requise pour exercer à titre de pompière 0-5 ans;

**Sur proposition de Sarah McAlden,
Appuyée de Chantal Nault,**

Il est résolu d'engager messieurs Kevin Raymond, Sébastien Lefebvre et madame Jennifer St-Cyr en date de la présente.

QU'ils reçoivent le traitement salarial rattaché à ce titre.

QUE Jennifer St-Cyr est d'abord liée à la brigade de St-Bonaventure en priorité.

QU'une période probatoire de 12 mois soit observée, soit jusqu'au 6 mai 2019.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 149.05.18

ENGAGEMENT D'UN STAGIAIRE EN PRÉVENTION INCENDIE

ATTENDU QUE le service incendie propose l'engagement d'un stagiaire en prévention incendie pour 1 semaine, sans frais;

**Sur proposition de Sarah McAlden,
Appuyé de Sylvain Proulx,**

Il est résolu de procéder à l'engagement d'un stagiaire en prévention incendie selon les termes décrits en préambule.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

DÉPÔT DES BESOINS RÉDIGÉS PAR LES OFFICIERS POUR LE PROJET DE LA NOUVELLE CASERNE

La liste des besoins pour le projet d'une nouvelle caserne est déposée par les officiers.

DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DU CCU DU 17 AVRIL 2018

Le procès-verbal du CCU du 17 avril 2018 est déposé.

RÉSOLUTION 150.05.18

ADDENDA #3–MODIFICATIONS AUX PROJETS DE DÉVELOPPEMENT CODERRE ET COURCHESNE – ADDENDA #4

ATTENDU QUE les plans initiaux ont dû être modifiés, afin de répondre aux normes environnementales concernant les bassins de rétention;

ATTENDU QUE le plan présenté devant le Comité consultatif d'urbanisme propose quatre terrains constructibles dans l'espace parc;

ATTENDU QUE le Comité consultatif d'urbanisme a recommandé de conserver une rue projetée en face du parc menant au lot 5 153 958;

ATTENDU QUE le consultant des promoteurs a soumis un nouveau plan suivant la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme, soit en ajoutant une rue projetée en face du parc;

ATTENDU QUE le lot 5 153 958 est en zone agricole décrétée et que la municipalité devra obtenir une décision favorable d'exclusion pour développer ce terrain;

ATTENDU QUE la largeur de l'emprise de rue projetée est de 15 m;

ATTENDU QUE les infrastructures municipales (aqueduc et égouts) devront être construits jusqu'à la limite de la rue projetée;

ATTENDU QUE l'espace parc constitue, en partie, le 10 % pour fins de parcs versé par les promoteurs au début du projet;

ATTENDU QUE l'espace parc appartient à la municipalité;

Plan Addenda #3
Avant modification



Après modification, suite à la recommandation du CCU



Addenda #4



**Sur proposition de Patrice Boislard,
Appuyé de Chantal Nault,**

Il est résolu ce qui suit :

QU'un terrain constructible d'une largeur minimale de 20 mètres en face du parc soit conserver par le promoteur à des fins futures de rues pour le développement futur sur le lot 5 153 958;

QU'en l'absence de développement sur le lot 5 153 958, le lot constructible préservé à des fins futures de rues soit remis en vente pour une construction résidentielle

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 151.05.18

DÉROGATION MINEURE 246-248, RUE ST-LÉON

CONSIDÉRANT QUE le propriétaire a déjà présenté une demande de dérogation mineure pour les 246-248, rue St-Léon ;

CONSIDÉRANT QUE la marge de recul latérale doit être réduite de 0.20 mètre pour le 246, rue St-Léon;

CONSIDÉRANT QUE les patios dérogent d'environ 0.84 mètre au règlement actuel pour le 248, St-Léon;

CONSIDÉRANT QUE la procédure d'avis au secteur a été respectée ;

CONSIDÉRANT la présence de haies faisant ainsi un écran entre les perrons et le voisinage;

**Sur proposition de Chantal Nault,
Appuyé de Sarah McAlden**

Un vote est demandé : 5 pour et 1 contre

Il est résolu majoritairement d'accepter les dérogations mineures pour les 246 et 248, rue St-Léon comme suit :

- Réduire de zéro virgule vingt mètres (0,20 m) la marge de recul latérale du bâtiment sur le lot 5 608 269 du cadastre du Québec;
- Permettre l'empiétement des perrons de zéro virgule quatre-vingt-quatre mètres (0,84 m) dans la marge latérale pour le bâtiment sur le lot 5 608 268 du cadastre du Québec;
- Conditionnellement à la conservation en tout temps d'une clôture ou haie ayant une haute de 6 pieds pour chaque propriété;
- Le propriétaire des lots consent à maintenir la condition imposée par la municipalité.

ADOPTÉ MAJORITAIREMENT

RÉSOLUTION 152.05.18

DÉROGATION MINEURE 195, RUE MESSIER

ATTENDU la résolution 08.03.18 adoptée à la séance du conseil du 5 mars dernier;

ATTENDU qu'il s'agit d'un cas isolé dans la municipalité;

ATTENDU QUE les travaux sont réalisés à ce jour sans permis;

ATTENDU QU'il est impossible pour les propriétaires de localiser la génératrice ailleurs pour le moment;

ATTENDU QUE les matériaux de revêtement de la génératrice sont similaires aux matériaux de revêtement extérieur du bâtiment;

ATTENDU QUE la génératrice ne peut être dissimulée par une haie, compte tenu des normes environnementales pour l'industrie de l'abattage d'animaux.

**Sur proposition de Stéphane Gauthier,
Appuyé de Patrice Boislard,**

Il est résolu d'accepter la dérogation concernant l'installation d'une génératrice en cours avant.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 153.05.18

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE 324, RUE BAILLARGEON

ATTENDU QU'il s'agit d'une construction résidentielle avec permis numéro 24 en date du 1 octobre 1973;

ATTENDU QUE la distance mentionnée au permis est de 30 pieds (9 m) de la rue;

ATTENDU QU'un premier certificat de localisation datant du 7 février 1974 précisait que la distance avant était de 29.68 pieds (avec mention : la construction érigée sur l'emplacement ci-dessus décrit est bâtie à la distance requise par les règlements de construction de la Municipalité du village de Saint-Germain-de-Grantham);

ATTENDU QU'un nouveau certificat est exigé par les institutions financières lors de la transaction de vente de propriété;

ATTENDU QUE le certificat de localisation émis le 21 mars dernier indique que la marge avant Sud Est de la maison est inférieure à celle prescrite dans la grille des usages et normes, soit 9,0 mètres et à celle en vigueur lors de la construction, soit 9,14 m;

ATTENDU QU'il s'agit de réduire la marge avant de 0,21 mètre;

Sur proposition de Stéphane Gauthier,

Appuyé de Patrice Boislard,

Il est résolu de réduire de zéro virgule vingt et un mètre (0,21 m) la marge avant du bâtiment situé sur le lot 5 154 346 du cadastre du Québec;

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 154.05.18

NOMINATION DE 2 MEMBRES AU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME

ATTENDU QUE les mandats de messieurs Gary Desmarais et Martin Leblanc sont échus;

ATTENDU QUE les 2 membres sortants ont réitéré leur intérêt à siéger au CCU;

ATTENDU QUE 2 autres citoyens ont envoyé leur candidature dont un ancien conseiller;

ATTENDU QUE le règlement sur la constitution du CCU datant de 1995 sera revu;

ATTENDU QU'un conseiller sortant lors d'élection générale ou partielle doit attendre 12 mois avant d'avoir la possibilité de siéger sur un comité;

ATTENDU QUE les membres du conseil procèdent par un tirage au sort parmi les 2 membres sortants pour déterminer la personne qui conservera son poste, ainsi le nom tiré doit quitter son poste ;

ATTENDU QUE le nom tiré par un citoyen en séance tenante est monsieur Martin Leblanc;

**Sur proposition de Stéphane Gauthier,
Appuyé de Patrice Boislard,**

Il est résolu de reconduire le mandat de monsieur Gary Desmarais et de nommer monsieur Denys Racine pour une période de 2 ans.

Les membres du conseil remercient monsieur Martin Leblanc pour son implication.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 155.05.18

CONCILIATEUR-ARBITRE – APPEL DE CANDIDATURES

ATTENDU QUE certaines plaintes reçues par la municipalité relèvent du Code civil du Québec;

ATTENDU QU'un conciliateur-arbitre externe pourrait venir en aide aux citoyens;

ATTENDU QUE les citoyens devront faire appel au conciliateur et payer pour ce service;

**Sur proposition de Chantal Nault,
Appuyé de Sarah McAlden,**

Il est résolu de procéder à un appel de candidatures pour un conciliateur-arbitre externe.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 156.05.18

PROJET-PILOTE MODIFIÉ – LIVRAISON BOITES DE LÉGUMES

**Sur proposition de Chantal St-Martin,
Appuyé de Stéphane Gauthier,**

Il est résolu d'accepter la modification au projet pilote pour autoriser la vente de boîtes de légumes selon les termes décrits au projet et faisant partie intégrante de la présente.

QUE le projet pilote soit offert aux producteurs extérieur pour bonifier l'offre.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 157.05.18

RÉGULARISER TERRAIN AVEC SERVICE MUNICIPAL SUITE À LA RÉFORME CADASTRALE – LOT 5 155 829

ATTENDU QUE lors de la réforme cadastrale, certains bouts de terrain dont des parties de trottoirs ont été enregistrés aux noms de particuliers;

ATTENDU QUE le lot 5 155 829 est un bout de trottoir situé sur la rue Notre-Dame;

ATTENDU QU'il y a lieu de corriger la situation auprès d'un notaire;

**Sur proposition de Stéphane Gauthier
Appuyé de Chantal Nault,**

Il est résolu de mandater Me Gilbert Lacroix dans ce dossier.

QUE mesdames Nathacha Tessier, mairesse et Nathalie Lemoine, directrice générale sont autorisées à signer au nom de la municipalité tous documents légaux.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT POUR LA CONSTITUTION DU COMITÉ CONSULATIF D'URBANISME

Un avis de motion est donné par monsieur le conseiller Stéphane Gauthier qu'un projet de règlement sur la constitution du comité consultatif sera présenté à une séance ultérieure à ce conseil et adopté lors d'une séance subséquente, abrogeant ainsi tous règlements antérieurs.

RÉSOLUTION 158.05.18

DOSSIER YVON BENOIT - REBOISEMENT

ATTENDU la précédente résolution 355.11.17 concernant le déboisement sans autorisation;

ATTENDU QU'une rencontre entre le contrevenant, son ingénieur forestier et des représentants de la Municipalité s'est tenue le 13 avril dernier;

ATTENDU QU'un plan de reboisement a été présenté par l'ingénieur forestier incluant un échancier des travaux de reboisement;

ATTENDU QUE tel que démontré audit plan, une partie de déboisement a été effectuée dans une érablière;

ATTENDU QUE cette coupe n'a pas été autorisée ni par la Municipalité ni par la CPTAQ;

**Sur proposition de Sylvain Proulx,
Appuyé de Patrice Boislard,**

Il est résolu de faire modifier le plan d'aménagement présenté par le Groupe Immoform inc. comme suit :

- Exiger le reboisement la partie 9 tel qu'indiqué au plan ci-dessous;
- Permettre l'aménagement d'une aire de virée au début de la partie 9.

DESCRIPTION DE LA FORÊT/CARTOGRAPHIE



ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 159.05.18

EMPLACEMENT FUTUR GARAGE MUNICIPAL 8^E RANG – ENCLENCHEMENT DES DÉMARCHES AUPRÈS DE LA MRC PAR LE DÉPARTEMENT D'URBANISME

ATTENDU QUE les démarches visant à obtenir l'autorisation pour l'emplacement du futur garage dans le 8^e rang sont longues;

ATTENDU QU'une demande doit être acheminée à la MRC de Drummond pour une demande de modification au schéma d'aménagement;

**Sur proposition de Stéphane Gauthier,
Appuyé de Patrice Boislard,**

Il est résolu de mandater le service d'urbanisme de préparer les documents nécessaires pour présenter une demande de modification au schéma à la MRC de Drummond.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DU COMITÉ DES LOISIRS – 18 AVRIL 2018

Le procès-verbal du comité des loisirs du 18 avril 2018 est déposé séance tenante.

RÉSOLUTION 160.05.18

RÉNOVER LA CUISINE DE LA SALLE

**Sur proposition de Chantal Nault,
Appuyé de Stéphane Gauthier,**

Il est résolu d'octroyer un budget de 500,00 \$ pour effectuer quelques rénovations dans la cuisine de la salle municipale.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 161.05.18

DEMANDE DE COMMANDITE TOURNOI DE BALLE – ROSE DES SABLES

Sur proposition de Chantal Nault,
Appuyé de Patrice Boislard,

Il est résolu d'accorder une réduction de 50% sur le coût de la location du terrain de balle pour la journée du 18 août 2018.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

DEMANDE DE COMMANDITE DE LA LIGUE DE FER DE SAINT-GERMAIN

Reporté.

RÉSOLUTION 162.05.18

ADOPTION DU RÈGLEMENT 592-18 DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE ET UN EMPRUNT DE 1 128 600 \$ POUR DES TRAVAUX DE RÉFECTION DE PAVAGE DES 5^E, 8^E, 10^E RANG ET UNE PARTIE DU BOUL. INDUSTRIEL

ATTENDU que ce règlement est adopté conformément au deuxième alinéa à l'article 1061.1 du Code municipal du Québec;

ATTENDU la confirmation de la subvention du ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire datée du 25 août 2017 nous confirmant le montant que recevra la municipalité pour ses infrastructures d'aqueduc, d'égouts, de voirie locale et d'autres types d'infrastructures tel que prévu à sa programmation des travaux présenté à la TECQ;

ATTENDU que la subvention est versée sur une période de 20 ans;

ATTENDU les travaux de réfection du pavage 5^e, 8^e, 10^e rang et une partie du boul. Industriel;

ATTENDU que l'avis de motion a été dûment donné lors de la séance du conseil tenue le 5 mars 2018 et que le projet de règlement a été présenté à la séance 9 avril 2018;

**Sur proposition de Sarah McAlden,
Appuyé de Chantal St-Martin,**

Le conseil décrète ce qui suit :

ARTICLE 1. Le préambule fait partie intégrante du règlement.

ARTICLE 2 Le conseil municipal est autorisé à exécuter ou à faire exécuter des travaux de réfection de pavage sur le 5^e, 8^e et 10^e rang et sur une partie du boulevard Industriel pour une somme n'excédant pas 1 128 600 \$ tel que présenté dans l'estimation des coûts, préparée par M. Karl Lassonde, directeur des services techniques, en date du 5 mars 2018, présentée en annexe A, incluant les honoraires professionnels et frais de financement.

ARTICLE 3. Aux fins d'acquitter les dépenses prévues au présent règlement, le conseil est autorisé à dépenser la somme de 1 128 600 \$. Pour se procurer cette somme, la municipalité est autorisée à emprunter jusqu'à concurrence de ladite somme pour une période de 20 ans.

ARTICLE 4. Pour pourvoir au solde des dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt, il est imposé par le présent règlement et il sera prélevé, annuellement, durant le terme de l'emprunt, sur tous les immeubles imposables situés sur le territoire de la municipalité, une taxe spéciale à un

taux suffisant d'après leur valeur telle qu'elle apparaît au rôle d'évaluation en vigueur chaque année.

ARTICLE 5. S'il advient que le montant d'une affectation autorisée par le présent règlement est plus élevé que le montant effectivement dépensé en rapport avec cette affectation, le conseil est autorisé à faire emploi de cet excédent pour payer toute autre dépense décrétée par le présent règlement et pour laquelle l'affectation s'avérerait insuffisante.

ARTICLE 6. Le conseil affecte à la réduction de l'emprunt décrété par le présent règlement toute contribution ou subvention pouvant lui être décrétée par le présent règlement.

ARTICLE 7. Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 163.05.18

Règlement numéro 593-18 décrétant une dépense et un emprunt de 617 000 \$ pour des travaux de réfection de pavage des rues Paradis et Veilleux

ATTENDU que ce règlement est adopté conformément au deuxième alinéa à l'article 1061.1 du Code municipal du Québec;

ATTENDU la confirmation de la subvention du ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire datée du 25 août 2017 nous confirmant le montant que recevra la municipalité pour ses infrastructures d'aqueduc, d'égouts, de voirie locale et d'autres types d'infrastructures tel que prévu à sa programmation des travaux présenté à la TECQ;

ATTENDU que la subvention est versée sur une période de 20 ans;

ATTENDU les travaux de réfection du pavage des rues Paradis et Veilleux;

ATTENDU que l'avis de motion a été dûment donné lors de la séance du conseil tenue le 5 mars 2018 et que le projet de règlement a été présenté à la séance 9 avril 2018;

**Sur proposition de Sarah McAlden,
Appuyé de Patrice Boislard,**

Le conseil décrète ce qui suit :

ARTICLE 1. Le préambule fait partie intégrante du règlement.

ARTICLE 2. Le conseil municipal est autorisé à exécuter ou à faire exécuter des travaux de réfection de pavage sur les rues Paradis et Veilleux pour une somme n'excédant pas 617 000 \$ tel que présenté dans l'estimation des coûts, préparée par la direction en date du 9 avril 2018, présentée en annexe A, incluant les frais incidents.

ARTICLE 3. Aux fins d'acquitter les dépenses prévues au présent règlement, le conseil est autorisé à dépenser la somme de 617 000 \$. Pour se procurer cette somme, la municipalité est autorisée à emprunter jusqu'à concurrence de ladite somme pour une période de 20 ans.

ARTICLE 4. Pour pourvoir au solde des dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt, il est imposé par le présent règlement et il sera prélevé, annuellement, durant le terme de l'emprunt, sur tous les immeubles imposables situés sur le territoire de la municipalité, une taxe spéciale à un taux suffisant d'après leur valeur telle qu'elle apparaît au rôle d'évaluation en vigueur chaque année.

ARTICLE 5. S'il advient que le montant d'une affectation autorisée par le présent règlement est plus élevé que le montant effectivement dépensé en rapport avec cette affectation, le conseil est autorisé à faire emploi de cet excédent pour payer toute autre dépense décrétée par le présent règlement et pour laquelle l'affectation s'avérerait insuffisante.

ARTICLE 6. Le conseil affecte à la réduction de l'emprunt décrété par le présent règlement toute contribution ou subvention pouvant lui être décrétée par le présent règlement.

ARTICLE 7. Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT 597-18 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 589-18 RELATIF AUX TAUX DU DROIT DE MUTATION APPLICABLE AUX TRANSFERTS DONT LA BASE D'IMPOSITION EXCÈDE 500 000 \$

Un avis de motion est donné par **monsieur le conseiller Stéphane Gauthier** que le projet de règlement déposé séance tenante et portant le numéro 597-18 modifiant le règlement 589-18 relatif aux taux du droit de mutation applicable aux transferts dont la base d'imposition excède 500 000 \$ sera présenté pour adoption à une séance ultérieure à ce conseil.

AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT 595-18 RELATIF À LA RÉPARTITION DES COÛTS DES TRAVAUX D'ENTRETIEN ET DE NETTOYAGE DU COURS D'EAU PIERRE FÉVRIER DIT LARAMÉE BR.#14&20

Un avis de motion est donné par **monsieur le conseiller Sylvain Proulx** que le projet de règlement déposé séance tenante et portant le numéro 589-18 fixant le montant dû à titre de droit de mutation sera présenté pour adoption à une séance ultérieure à ce conseil.

RÉSOLUTION 164.05.18

INSCRIPTION DE LA MAIRESSE AU CONGRÈS DE LA FQM – SEPTEMBRE 2018

**Sur proposition de Patrice Boislard,
Appuyée de Sylvain Proulx,**

Il est résolu d'inscrire madame la mairesse, Nathacha Tessier, au congrès de la FQM qui aura lieu du 20 au 22 septembre 2018 à Montréal. Les frais d'inscription au congrès sont au montant de 780 \$ plus les taxes.

QUE les frais d'inscription soient payés ainsi que les frais de déplacement et d'hébergement sur présentation des pièces justificatives.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 165.05.18

HÉBERGEMENT – CONGRÈS FQM

ATTENDU QUE la participation de la mairesse Nathacha Tessier au congrès de la FMQ;

ATTENDU QUE le congrès de la FQM se déroule à Montréal;

ATTENDU QUE le coût des chambres est supérieur à 150 \$ la nuitée;

ATTENDU l'article 17 du règlement 586-18 sur la rémunération, allocation et remboursement des dépenses pour les élus municipaux

**Sur proposition Chantal St-Martin,
Appuyé de Patrice Boislard,**

Il est résolu de défrayer le coût d'une nuitée au montant de 180 \$ plus les taxes applicables.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 166.05.18

DÉSIGNATION DES MEMBRES DU COMITÉ POUR L'INTÉGRATION D'UNE ŒUVRE D'ART

ATTENDU le projet de construction du centre des loisirs;

ATTENDU QUE ce projet est assujéti à la Politique d'intégration des arts à l'architecture;

ATTENDU QUE la municipalité doit nommer 3 membres sur le comité pour l'intégration d'une œuvre d'art;

**Sur proposition de Patrice Boislard,
Appuyé de Sarah McAlden,**

Il est résolu de nommer les personnes suivantes :

- Nathalie Lemoine, dg
- Michel Faucher, architecte
- Jacinthe Clair, citoyenne

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 167.05.18

NOMINATION DE 3 CITOYENS SUR LE COMITÉ AGRICOLE

ATTENDU la tenue d'une rencontre avec les agriculteurs en avril dernier;

**Sur proposition de Chantal St-Martin,
Appuyé de Sarah McAlden**

Il est résolu de nommer les 3 citoyens suivants à faire partie du comité agricole :

- Michel Bourgeault
- Roger Lafond
- Pierre Labonté

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 168.05.18

DEMANDE DE COMMANDITE POUR LE PROGRAMME DE RECONNAISSANCE DES BÉNÉVOLES SSJBCQ

ATTENDU QUE la SSJBCQ veut souligner la reconnaissance envers les bénévoles de toutes les municipalités célébrant la « Saint-Jean »;

ATTENDU QUE la SSJBCQ invite les municipalités à lui faire un don minimal et symbolique de 100 \$;

ATTENDU QUE le don offert par la municipalité sera bonifié par un don de la SSJBCQ, puis sera remis sous forme de cadeaux qui seront attribués aux bénévoles de notre territoire;

**Sur proposition de Patrice Boislard,
Appuyé de Sylvain Proulx,**

Il est résolu d'offrir un don de 100 \$ à la Société Saint-Jean-Baptiste du Centre-du-Québec pour le programme de reconnaissance des bénévoles.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 169.05.18

AUTORISATION DE TRAVERSER LA MUNICIPALITÉ LORS DE LA 3^E ÉDITION DU TOUR PARAMÉDIC QUÉBEC – SAMEDI 15 SEPTEMBRE 2018

ATTENDU QUE le permis de passage octroyé par le Ministère des Transports;

Sur proposition de Sylvain Proulx,
Appuyé de Stéphane Gauthier,

Il est résolu d'autoriser le passage des cyclistes de la 3^e édition du tour Paramédic Québec samedi le 15 septembre 2018.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 170.05.18

AUTORISATION POUR DEMANDE DE PRIX POUR PANIERS FLEURIS RUE NOTRE-DAME

**Sur proposition de Sarah McAlden,
Appuyé de Stéphane Gauthier,**

Il est résolu d'autoriser la direction à demander des prix pour l'achat de paniers fleuris auprès de fournisseurs locaux.

QUE les paniers fleuris soit installés sur la rue Notre-Dame, à partir du chemin Yamaska jusqu'à la rue Laferté.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 171.05.18

DEMANDE DE DÉROGATION – TENUE BAZAR ANNUEL MDJ

**Sur proposition de Sylvain Proulx,
Appuyé de Chantal Nault,**

Il est résolu de permettre à la Maison des jeunes d'organiser la vente de leur bazar la fin de semaine du 8 septembre 2018.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 172.05.18

AUTORISER LA MDJ À EFFECTUER LA PATROUILLE ENVIRONNEMENT LES 23-26 JUIN ET 10-24 JUILLET

**Sur proposition de Chantal St-Martin,
Appuyé de Chantal Nault,**

Il est résolu d'accepter le projet «*Patrouille environnement 2018 avec la participation de la maison des jeunes La Barak*».

- 23 juin présence à la St-Jean;
- 26 juin et 24 juillet, sensibilisation auprès des multi-logements la veille de la collecte des déchets;
- 10 juillet, sensibilisation sur tout le territoire la veille de la collecte des encombrants.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 173.05.18

PROLONGER LE PROJET-PILOTE DE RÉCUPÉRATION DES PLASTIQUES AGRICOLES JUSQU'AU 31 DÉCEMBRE

ATTENDU QUE le projet pilote pour la collecte des plastiques agricoles était d'une durée d'un an;

ATTENDU QUE plusieurs agriculteurs participent au projet ;

Sur proposition de Chantal St-Martin,

Appuyé de Chantal Nault,

Il est résolu de prolonger le projet-pilote pour la collecte des plastiques agricoles jusqu'au 31 décembre 2018.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 174.05.18

INSCRIPTION À LA JOURNÉE TECHNIQUE DE L'AOMGMR – 31 MAI À NICOLET – 125 \$

**Sur proposition de Sylvain Proulx,
Appuyé de Chantal Nault,**

Il est résolu d'inscrire madame Gabrielle Quintal à la journée technique de l'Association des organismes municipaux de gestion des matières résiduelles le 31 mai 2018 à Nicolet au coût de 125 \$ plus les taxes applicables.

QUE les frais de déplacement et repas soient défrayés sur présentation des pièces justificatives.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 175.05.18

DEMANDE DE COMMANDITES – PROJET SOLIDARITÉ GUATE 14 – ÉCOLE SECONDAIRE MARIE-RIVIER

**Sur proposition de Sylvain Proulx,
Appuyé de Stéphane Gauthier,**

Il est résolu de ne pas accorder de commandite pour le projet solidarité Guate 14 organisé par l'École secondaire Marie-Rivier.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 176.05.18

ACHAT D'UNE BANQUE DE 40 HEURES – CAMPAGNE DE FINANCEMENT CENTRE DES LOISIRS

**Sur proposition de Stéphane Gauthier,
Appuyé de Chantal Nault,**

Il est résolu d'octroyer une banque de 40 heures pour la campagne de financement du centre des loisirs à Mme Anne-Claire Benoit.

QUE la banque d'heures serve à la gestion de divers projets tels que décrits dans la proposition présentée le 2 mai 2018.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 177.05.18

MANDAT ARPENTAGE ET DESCRIPTION TECHNIQUE PARC YL ET CSDC

ATTENDU QUE les terrains situés dans le Parc Yvon Lambert doivent être arpentés ;

ATTENDU QU'une entente de principe est intervenue entre la municipalité et la Commission scolaire des Chênes;

**Sur proposition de Patrice Boislard,
Appuyé de Sarah McAlden,**

Il est résolu de mandater l'arpenteur Michel Dubé pour effectuer les travaux et rédiger la description technique.

RÉSOLUTION 178.05.18

RÉSOLUTION UNIQUE – TRAVAUX DANS L'EMPRISE MTQ

ATTENDU QUE des travaux de voirie prévus ou imprévus par la Municipalité, durant l'année 2018, peuvent être réalisés dans l'emprise d'une route sous la responsabilité du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports du Québec (MTMDET) et que les autorisations préalables ainsi qu'une garantie d'exécution sont nécessaires ;

**Sur proposition de Sylvain Proulx,
Appuyé de Sarah McAlden,**

QUE la Municipalité de Saint-Germain-de-Grantham se porte garante de tous les travaux qu'elle effectuera ou qu'un sous-traitant effectuera pour elle durant l'année 2018;

QUE la Municipalité s'engage, comme il est prévu à la Loi de la voirie, à demander préalablement l'autorisation pour chaque intervention, et ce, selon procédure et les délais prescrits;

QUE la Municipalité nomme monsieur Karl Lassonde, directeur des services technique et/ou madame Nathalie Lemoine, directrice générale à titre de représentants autorisés à signer les documents soumis par le MTMDET pour lesdits travaux.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 179.05.18

DÉCOMTE #1 UTEU – MABAREX

**Sur proposition de Sylvain Proulx,
Appuyé par Stéphane Gauthier,**

Il est résolu d'autoriser madame Nathalie Lemoine, directrice générale, à signer le décompte progressif n°1 présenté par monsieur Luc Malo, ingénieur, de la *Firme EXP inc.* en date du 30 avril 2018, et ce, dans le cadre des travaux relatifs à la mise aux normes de l'usine de traitement des eaux usées, lesquels sont réalisés par l'entrepreneur Mabarex et d'autoriser le paiement de la somme de 94 105,29 \$, taxes incluses.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 180.05.18

PETITS FILETS DE SOCCER

ATTENDU QUE les 3 paires de filets des buts des terrains de soccer à 5 sont dans un piètre état;

ATTENDU QUE l'entreprise Filets Nad's offre de les remplacer au coût de 390 \$ plus les taxes applicables;

**Sur proposition de Chantal Nault,
Appuyé de Sarah McAlden,**

Il est résolu d'acquérir les filets pour un montant de 390 \$ plus les taxes applicables auprès du fournisseur Filets Nad's.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 181.05.18

POSTE À POURVOIR AUX LOISIRS

ATTENDU le départ de madame Catherine Landry, préposée au service des loisirs;

ATTENDU QU'il s'agit d'un poste à temps partiel d'environ 20 heures par semaine;

**Sur proposition de Stéphane Gauthier,
Appuyé de Patrice Boislard,**

Il est résolu d'autoriser la directrice générale à publier l'offre d'emploi sur les différentes plates-formes.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉS DE CRÉDITS

Je soussignée, Nathalie Lemoine, secrétaire-trésorière de la municipalité de Saint-Germain-de-Grantham, certifie par les présentes que les fonds sont disponibles aux postes budgétaires pour les dépenses ci-haut mentionnées, projetées et décrétées de ladite municipalité.

Nathalie Lemoine

Madame la mairesse, Nathacha Tessier, ayant pris connaissance des résolutions et en accord avec celles-ci, renoncent à son droit de veto.

Nathacha Tessier, mairesse

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE :

L'assemblée est levée à 21:06 heures.

Nathacha Tessier
Mairesse

Nathalie Lemoine
Directrice générale